



www.anqaev.fr



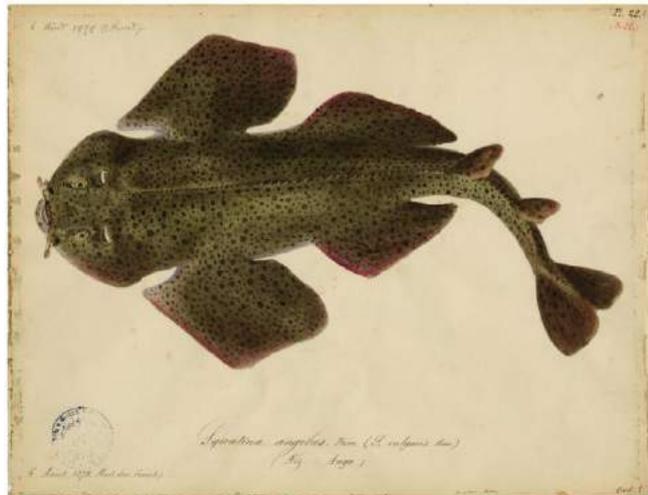
Mai 2024

N° 2024 – 05

Sommaire : Les anges perdus de la baie de Nice – une réintroduction ? ; Le dérèglement climatique et la Cour des Comptes : nos stations de ski en sursis ; La sécheresse dans les Pyrénées Orientales ; Le Conseil et le Parlement Européens approuvent une future directive « AIR » plus protectrice.

Les anges perdus de la baies de Nice – une réintroduction ?

En mai 2021, à l'occasion de la parution du film « La baie des anges perdus » édité par l'association France Nature Environnement avec le concours de nombreux scientifiques, nous avons consacré un court article à ces anges aujourd'hui oubliés. Outre le fait que ce film reste d'actualité, il est intéressant de revenir sur ce poisson qui a donné son nom à la baie des Anges. La légende précise que des anges ont amené au IIIe siècle à Nice le corps de sainte Réparate ! Qui étaient ces anges ? Peut-être pas les anges célestes, mais bien plutôt un animal marin dont l'espèce tient à la fois de la raie pour sa partie antérieure et du requin pour la partie postérieure.



<https://coexistences.fnepaca.fr/2021/04/19/la-baie-des-anges-perdus/>



Vincent Fossat (1822-1891) qui a longtemps collaboré avec le naturaliste Jean-Baptiste Barla a laissé une œuvre remarquable de peintures de paysages niçois, de la flore et de la faune niçoises, en particulier de la faune marine. Ces planches si vivantes ont été léguées au Muséum d'Histoire Naturelle de Nice par Jean-Baptiste Barla. Voici l'ange marin qui peuplait notre magnifique baie. De son nom latin *squatina squatina*. Le dessin de Vincent Fossat est daté du 6 août 1878. Ce poisson pouvait atteindre une grande taille, 2m50 voire un peu plus. Sur cette photo des années 1940, on peut voir la taille atteinte par un ange adulte. Certes, il ne brille pas par la beauté et nombre de nageurs n'aimeraient pas le rencontrer au détour d'une vague. Cependant l'homme ne risque pas d'être attaqué par cet animal très discret qui attend ses proies en profondeur. Avec la pression démographique croissante et des activités humaines démultipliées depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, les anges ont disparu de notre baie et des rivages maralpins. A l'occasion du prochain sommet des

Océans et de la mer qui se tiendra à Nice en juin 2025, il est prévu la création d'une aire maritime protégée. Dans cette aire, sera-t-il possible de réintroduire l'emblème vivant de notre cité ? Ce serait un très beau symbole.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



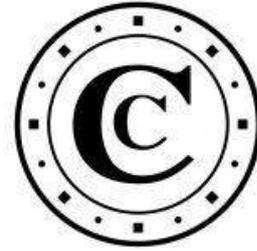
www.anqaev.fr



Le dérèglement climatique et la Cour des Comptes : nos stations de ski en sursis

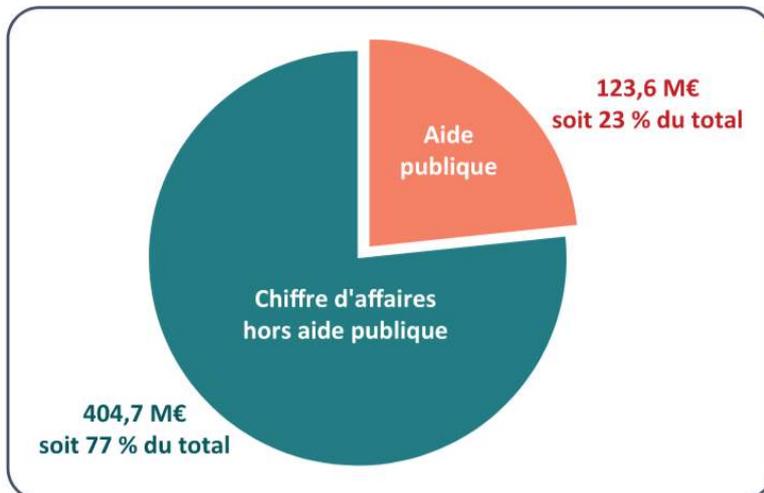
Certes, l'année 2024 a bien commencé, les pluies ont été abondantes et la neige aussi. Cependant après plusieurs années d'un déficit en eaux pluviales devenu chronique la question se pose. La Cour des Comptes s'est intéressée au sort futur de 163 stations de ski situées dans les Pyrénées, dans les Alpes, dans le massif central et le Jura. Il faut dire que le tourisme hivernal représente pour notre pays 54 millions de journées-skieur. Les magistrats de la Cour des Comptes et des Chambres régionales des Comptes ont contrôlé 42 stations de ski. Ont été pris en compte le facteur climatique et les capacités financières des stations à s'adapter au changement climatique et à la raréfaction de la neige en basse et moyenne altitudes, sachant que l'emploi des canons à neige artificielle suscite des controverses car il épuise une partie du capital « eau ».

Les rapporteurs remarquent que le poids des investissements publics s'accroît constamment jusqu'à représenter plus de 22%.



Cour des comptes

Poids de la dépense publique dans le chiffre d'affaires des stations générant moins de 15 M€ de chiffre d'affaires annuel (en M€)



Source : Cour des comptes

La Cour des comptes propose de créer une gouvernance permettant d'anticiper le changement climatique et l'adaptation des stations.

Les magistrats ont créé un indice de vulnérabilité des stations. Celui de Roubion dans les Alpes Maritimes est de 30,56 alors que celui des Menuires en Savoie est de 1,50. Il est évident que l'adaptation au changement climatique des stations de ski de la région Sud/PACA demandera beaucoup d'investissements et de diplomatie municipale.

Le rapport complet de la Cour des Comptes « *Les stations de montagne face au changement climatique* » de février 2024 « est accessible sur le site

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-02/20240206-Stations-de-montagne-face-au-changement-climatique.pdf>

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



La sécheresse dans les Pyrénées Orientales

Si l'ensemble du territoire national a bénéficié d'abondantes pluies en mars, avril et début mai, permettant aux nappes phréatiques de retrouver des couleurs, y compris, en Occitanie et en région Sud/PACA, les Pyrénées orientales, comme l'Espagne, n'ont pas bénéficié de cette chance. Une étude est lancée en vue d'étendre une dérivation du Rhône jusque dans les Pyrénées orientales, voire, jusqu'à Barcelone. (article de P. Gagnebet et M. Valo, *Le Monde* du 9 avril 2024). Le coût de ce prolongement se monterait à plusieurs centaines de millions d'euros. Est-ce bien raisonnable, s'il s'agit d'offrir une courte rémission à un système agricole productiviste épuisant les sols, l'eau devenue précieuse et empoisonnant l'air par les pesticides et autres insecticides ?



*Le Bourdic à Foissac en Occitanie (Gard)
photographie, avril 2024, Daniel Moatti*

Le Conseil et le Parlement Européens approuvent une future directive « AIR » plus protectrice



Parlement européen

Le Conseil européen des ministres concernés a trouvé un accord le 21 février 2024 approuvé par le Parlement européen par le vote du 24 avril 2024.

Le Parlement européen a approuvé l'accord politique provisoire avec les pays de l'UE sur de nouvelles mesures visant à améliorer la qualité de l'air dans l'UE, pour protéger tant la santé publique que la biodiversité. Ce texte a été **adopté par 381 voix pour, 225 contre et 17 abstentions.**

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



A partir de 2030, certains polluants ayant la plus forte incidence sur la santé humaine ont été ciblés comme les particules ultrafines de $2,5 \mu$ et le NO_2 (dioxyde d'azote), les valeurs limites annuelles doivent être réduites de plus de moitié, passant respectivement de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Les points de prélèvements et les stations d'analyses seront multipliés dans les villes. Suivant l'évolution des sciences et les conclusions de l'Organisation Mondiale de la Santé, les normes adoptées pourront être révisées, si nécessaire, tous les cinq ans. Cependant, des Etats membres de l'Union pourraient demander un report de 10 années maximum.

Un point important est à souligner. Les citoyens dont la santé est altérée par la pollution atmosphérique et les associations citoyennes pourront demander à la Justice de contester l'application de cette future directive par les Etats membres et exiger via la Justice, une compensation pour toute altération de leur santé par la pollution atmosphérique si la directive est mal appliquée.

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20240419IPR20587/pollution-de-l-air-le-pe-adopte-une-loi-pour-ameliorer-la-qualite-de-l-air>

Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2024 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2024.

Rappel : Inchangée depuis 2016, le montant est désormais de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2024, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :



www.angaev.fr

